

Informations – Conseil du mois

Vol à la tire / vol à l'astuce / vol à l'arraché

Les lieux publics tels que les centres commerciaux et parkings sont très prisés par les malfrats. Rusés, ils trompent leurs victimes en ayant recours à un bon nombre de trucs et d'astuces. Rarement seuls, ils opèrent en petits groupes pour mieux détourner l'attention des personnes. A l'affût d'un sac à main ouvert ou laissé sans surveillance dans un chariot d'achat, bousculade, demande de renseignement ou de monnaie font partie de leur mode opératoire. Leur principal atout étant de profiter de l'inattention de leurs futures victimes.

Les autres lieux également fréquentés par ces malfrats sont : les gares, les stations de transports publics, les trains, les bus, les trams et les manifestations.

Conseils

- Ne portez sur soi qu'un minimum d'argent liquide.
- Ne laissez jamais quelqu'un jeter un coup d'oeil dans votre porte-monnaie.
- En réglant vos achats, vos consommations ou autre, gardez toujours votre porte-monnaie à la main.
- Soyez vigilant si un inconnu vous demande de lui faire de la monnaie.
- Privilégiez le paiement par carte bancaire, carte de crédit ou Postcard. Ne retirez de l'argent qu'à l'intérieur d'un office de poste ou d'une banque. Soyez discret en composant le code NIP. Celui-ci ne doit pas se trouver au même endroit que les cartes de crédit. Protégez le clavier de sa main libre avant de composer le code. Ne comptez pas l'argent reçu de manière trop visible.

- Ne laissez pas sans surveillance vos sacs à main ou vos vêtements.
- Ne laissez jamais vos sacs à main dans le chariot d'achat.
- Dans les parkings, si vous êtes interpellé pour un quelconque motif, ne vous séparez pas de votre sac à main.
- Lorsque vous vous déplacez dans la rue, portez votre sac en bandoulière serré sous votre bras, du côté opposé à la route; de cette façon, les voleurs motorisés ne pourront pas vous l'arracher.

Pour rappel, les pièces d'identité ne doivent pas être laissées à la vue de tous. Comme les valeurs, ces documents doivent être cachés. Un voleur peut s'en approprier pour :

- 1/ créer un faux profil sur un site de réseau social et y diffuser des éléments préjudiciables (photos, déclarations)
- 2/ contracter des abonnements ou crédits à son nom !
- 3/ ouvrir un compte bancaire.

Sgtm Yvan Ruchet, gérant de sécurité La Côte

Abonnez-vous et soyez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité

<https://www.facebook.com/policevd>

<https://twitter.com/policevaudoise>

<https://www.youtube.com/user/policeVD>

<https://instagram.com/policevd/>